

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval

Par courriel

Montréal, le 26 avril 2023

Objet : Demande d'accès concernant le 6000, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec)

N/Réf: 200825975

Madame Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 février 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Direction régionale de Montréal 5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 www.environnement.gouv.qc.ca

Courriel <u>dr06acces@environnement.gouv.qc.ca</u>

Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques



RAPPORT D'INSPECTION

Contrôle environnemental

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Montréal

1	Ider	ntificati	on								
Date	e de l'i	nterve	ntion : 202	22-10-05 Heure d	e début :	: 9 h 37	ure de fin	: 10 h 34			
Inte	rventi	on effe	ctuée par	: Rachid Oumellil							
Acc	ompag	né par	:					↓ ↑	-	+	☑ so
1.1	Den	nande									□so
	Nº	de den	nande :	200610490		Type de demande :	Documer	nt officiel			
		11			44	+					
5	ojet de	ia den	nande :	Exploitation d'une usine de	e beton b	itumineux					
1.2	1.2 Intervention										
Nº d'intervention : 301577164								i de r	nanqu	ement	
	Nº de	gestio		7610-06-01-01879-01		Nº de document :	4021800	84			
But de l'intervention :											
	ut uc i			Effectuer le suivi de l'ANC	du 5 déce	embre 2018 pour l'ajout de de	ux réservo	irs de bitun	nes.		
2	Lieu d	concerr	né par l'in	tervention						↓ ↑	- +
1		No	m du lieu	: Agrégats Ste-Clotilde in	nc.					,	
	N	om usı	ıel du lieu	: Anciennement Yara Ca	nada s.e.	c., Hydro-Agri, Canada Packer	s et Pavage	e Chenail			
			Nº du lieu	: X2006617		Type de lieu : industi	ie				
	Lo	calisati	on du lieu	•		t-Patrick					
		Montréal (Québec) H4E 1B3									
	Coord	donnée	s géograp	hiques du lieu (GÉO NAD	83 degrés	s décimaux) : 45,45809460	01600:-73,	508823477	600		
3	Intervenant du lieu		nt du lieu							↓ ↑	- +
				Implication dans le	Adresse postale		Nº intervenant		Nº de lieu		
#	Nom		1	lieu		(si différente du lieu)	SAGO		SAGO		
	Les Pavages Chenail		Chanail	Propriétaire	104, boulevard Saint-Rémi						
1			Chenaii		C.P. 3220		1370	8557	X2006617		
	inc. Saint-Rémi (Québec) JOL 2L0										
4 Condition météo									□ so		
Description: Ensoleillé Précisions											
Des	criptio	n: t	nsoleille							⊔ Pr	écisions
5	Per	sonne	rencontré	e (R) / contactée (C)				↓ ↑	_	+	□so
#											
1	 _ _ 			Responsable Environne	Nº de téléphone Art 53-54						
				·							
2	2 ☑ ☐ Art 53-54				Opérateur		:				
5.1	Мо	de d'id	entification	on							
But	ut expliqué :			☑ oui		non		☐ s. o.		_	
Mode d'identification : ✓ verbale ☐ preuve de statut											
But	expliq	ué à/Id	entification	on faite auprès des : perso	nnes ren	•					
				· ·							
6	Pla	inte									☑ so
											<u> </u>
-	D.	. h a	na Áulans a								
7	Pno	oto nun	nérique								□ so
Non	nbre d	e photo	os prises s	ur le terrain : 32		Nombre de photos intég	rées au ra _l	port: 12			
L'or	iginal c	le ces p	hotos a é	té conservé conformément	à la Dire	hid Oumellil avec un appareil potive sur la gestion des photoses photos originales sur le serv	s numériqu	es. La carte	-		le
Les	photos	sont c	onservées	sur le ou les répertoires se	écurisés s	uivants : Art 23-24					
Tou	Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.										

7.1 Modification apportée aux photos numériques **☑** so 8 Grille d'intervention annexée **↓**↑ **☑** so 9 Autre pièce annexée au rapport □ so # Type de pièce Numéro **Titre** 1 Courriel Du responsable en environnement daté du 10 octobre 2022 Équipement utilisé **☑** so 10 11 Échantillon Ιt **☑** so

12 Mise en contexte

La compagnie « Les Pavages Chenail inc. » a obtenu le 18 février 2005 un certificat d'autorisation (CA) pour l'exploitation d'une usine de béton bitumineux d'une capacité de production de 144 tonnes métriques (t.m.) par heure en utilisant des agrégats et du bitume comme matières premières. L'usine est située au 6 000, rue Saint-Patrick, arrondissement Le Sud-Ouest, à Montréal, sur le lot 2 535 408 du cadastre du Québec.

La compagnie « Les Pavages Chenail inc. » a obtenu le 3 octobre 2017 une autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle usine de béton bitumineux d'une capacité de 320 t.m/hr (code SCIAN 324121). L'usine est située au 6 000, rue Saint-Patrick, arrondissement Le Sud-Ouest, à Montréal sur le lot 2 535 408 du cadastre du Québec.

Cette autorisation a été cédée, le 30 juillet 2018 à « Agrégats Ste-Clotilde ».

Cette nouvelle usine a été construite à l'emplacement de l'usine de ciment qui n'a jamais vu le jour et dont l'autorisation, délivrée le 2 juin 2006 a été révoqué à la demande de l'intervenant

L'ancienne usine de béton bitumineux, dont les activités étaient encadrées par l'autorisation délivrée le 18 février 2005 à cesser ses activités au début avril 2018. La compagnie s'est engagée à réaliser une étude de caractérisation de la portion du terrain occupé par l'ancienne usine de béton bitumineux, 6 mois après le démantèlement de celle-ci. Après vérification dans le dossier physique, je ne trouve aucune copie de cette étude.

Le 5 décembre 2018, un avis de non-conformité (ANC) a été transmis à la compagnie pour les manquements aux articles 123.1 et 30 al. 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, à savoir l'installation et l'exploitation de deux réservoirs d'entreposage de bitume liquide. Afin de se conformer à cet ANC, la compagnie a obtenu le 29 mars 2019, une modification de l'autorisation cédée le 30 juillet 2018, à « Agrégats Ste-Clotilde ».

Le but de cette inspection est de faire le suivi de l'ANC du 5 décembre 2018.

13 Description de l'intervention

Sur place, je suis accompagné par le responsable en environnement.

Je constate que :

- L'ancienne usine de béton bitumineux a été démantelée (photos 6009, 6024);
- Six réservoirs d'entreposage de bitume liquide, dont 4 réservoirs d'environ 95 000 litres et 2 réservoirs d'environ 75 000 litres, placés à l'intérieur d'un bassin de rétention en béton (photos 6016, 6017, 6018);
- Les contenants de matières dangereuses résiduelles (MDR) générées par l'usine étaient en remplissage, sont placés à l'intérieur d'un bâtiment dont le plancher est en béton. Les contenants sont identifiés par une étiquette indiquant le nom du produit. Il n'y a pas de drain à proximité (photos 6027, 6028, 6029). Les MDR sont collectées par la compagnie « Art 23-24 Art 23-24 ».

J'informe le responsable en environnement que je ne trouve pas de copie de l'étude de caractérisation de la portion du terrain occupé par l'ancienne usine de béton bitumineux dans nos dossiers. Il me répond que la personne responsable du dossier n'est plus à l'emploi et qu'il se renseignera une fois au bureau.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

□so

Le 10 octobre 2022,

Je reçois un courriel du responsable en environnement avec en pièces jointes :

- Un courriel de transmission de l'étude de caractérisation de la portion du terrain occupée par l'ancienne usine de béton bitumineux indiquant que cette étude a été transmise au ministère le 19 février 2019;
- Une copie de manifeste de transport de la compagnie « Art 23-24 . » pour la gestion des MDR.

La compagnie « Art 23-24 . » est détentrice d'une autorisation ministérielle (401982308) pour l'exploitation d'un Centre de gestion de matières dangereuses résiduelles.

15 Conclusion

Lors de mon inspection, je n'ai pas constaté de manquement.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ☑ SO

17 Recommandations					
Art 37					
Rédigé par : Rachid Oumellil	Fonction: inspecteur				
Signature :	Date de signature : 2023-04-25				
)					
18 Vérification du rapport d'intervention	□ so				
Approuvé par : Fouad Ghafir	Fonction: Chef d'équipe				
Signature :	Date: 2023-04-25				
Art 37					





Art 23-24 .ipg
Entreposage de matières premières (agrégats).





Art 23-24 *.jpg*Vue de quelques installations.

Art 23-24 .jpg
Entreposage de matières premières (agrégats).





Art 23-24 .jpg Entreposage de matières premières (agrégats).

Art 23-24 .jpg
Vue des réservoirs d'entreposage de bitume liquide.





Art 23-24 .jpg
Vue des réservoirs d'entreposage de bitume liquide.

Art 23-24 .jpg
Vue du bassin de rétention des réservoirs.





Art 23-24 .jpg Les contenants de MDR.





Art 23-24 jpg
Les contenants de MDR.

Art 23-24 .jpg
Les contenants de MDR.